

Programme des travaux de voirie

la rue de Chateaufort. La déviation de la R.N. 446 entraînera certainement une modification de cette opération.

Conformément aux crédits prévus au budget supplémentaire de 1961, pour les travaux de voirie, le Conseil approuve les marchés à passer avec l'entreprise Poanycou, en raison de l'urgence des travaux:

- rue Marie Godard - sente du Puisseau, trottoirs avenue St-Laurent... 36.500 NF
 - aménagement d'un parking - place du Guichet..... 52.000 NF
 - aménagement d'une aile de marché de détail à Mondetour..... 18.000 NF
 - aménagement de la rue de l'Osier et de la rue du Puisseau après réalisation de l'assainissement..... 86.500 NF
- 253.000 NF

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

[Handwritten signatures and initials]

BBrianon
 A. Bouc
 J. Blanc
 J. Girard
 J. P. [unclear]
 J. [unclear]
 J. [unclear]
 J. [unclear]

Du 7 février 1962,

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Essay, pour le lundi 19 février 1962, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Reunion du 19 février 1962

Le dix neuf février mil neuf cent soixante deux, vingt et une heures, le Conseil s'est réuni à la Mairie d'Essay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pinon, Maire.

Etaient présents: M. M. Pinon, Maire, Clément, Bissot, Briquet, Buffet, adjoints - Chevenon, Bland, Blanc, Girard, Rouh, Lucas, Fal, Foisy, Watier. M. Dupré a donné l'assurance à M. Pinon et Mme Belmont à M. Briquet. Absents: M. M. Lauriat, Bernard, Chauvez, Gabel, Chingy.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Théron, le P.V. de la précédente réunion est adopté.

Par lettre du 10 février, dont M. le Maire donne lecture, M. Favre remercie le Conseil Municipal du cadeau offert par la Municipalité

Lettre de M. Favre

[Handwritten notes in blue ink]
 19 1
 19 1

Reunion du 19 février 1962 -

en consideration des longs services rendus à la Commune.

Demande de M. Chouette

Par lettre du 14.2.62. M. Chouette rue du Pont de Pierre, demande de la cession d'une bande de terrain appartenant à la Commune, le long de sa propriété. Le Conseil est favorable à cette cession, mais l'avis de l'architecte communal sera sollicité. Si l'opération est possible, le terrain sera cédé suivant l'estimation qui en sera faite par les Domaines.

Bureau payeur de la Sécurité Sociale -

M. le Maire expose qu'à la suite des démarches qu'il a entreprises, la Caisse Communale de Sécurité Sociale envisage l'acquisition de l'actuel bureau de poste en vue d'y installer un bureau payeur dès l'achèvement de la construction de la nouvelle poste qui sera située sur le terrain du central téléphonique. A cette occasion, M. le Maire indique que les P et T, sont d'accord pour réévaluer le terrain qui lui a été cédé par la Commune pour le nouveau bureau de poste, ce qui diminuerait la participation communale fixée à 25% y compris la valeur du terrain. Le service des bâtiments envisage la construction de la nouvelle poste, courant 1962.

Home Familial - Garantie Communale -

Le Conseil est d'accord pour donner la garantie communale à la Sté Home-Familial, en vue de la construction d'un pavillon pour M. Youanneau et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

Approuvé le 14 Mars 1962

Tour de France -

Le Tour de France doit passer à Ossay le 15 juillet prochain. Le Conseil Municipal ne juge pas opportun d'accorder une subvention en raison du passage très rapide de la course dans la Commune.

Police d'Etat -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Directeur Départemental des services de police, demandant une attribution d'essence pour compléter celle qui lui a été faite. Le Conseil est favorable à cette mesure, pour des besoins exceptionnels sur justification, mais est d'avis de solliciter de M. le Préfet une mesure d'ordre général en incorporant cette dépense dans la participation communale au chapitre du budget correspondant.

Paroyé le 19
Roya le 19

Colis des soldats -

M. le Maire donne lecture des lettres des soldats appelés en Algérie, qui ont remercié la Municipalité du colis qui leur a été envoyé en fin d'année.

Vacations funéraires -

Le Conseil autorise M. le Maire à prendre un arrêté pour augmenter le taux des vacations funéraires alloués au Commissaire de Police. Ce taux sera porté à 8 NF au lieu de 7 NF à partir du 1^{er} Mars 1962 - le décompte sera le suivant : part du Commissaire 6 NF - Fonds de solidarité 2 NF - contribution 5% = 0,30 NF. Ces vacations sont à la charge des familles.

Paroyé le 19
Roya le 25. 2 1962

Pompes Funeraires Generales

22 Mars 1962

Tarif des porteurs des Pompes Funeraires -

Sté Foncière de la Région Parisienne -

25. 10. 1962

Z.U.P. - Enquete d'utilite publique -

Sté d'Economie mixte relative au grand ensemble de Bourges - Orsay -

Le Conseil decide le renouvellement anticipé du contrat avec les Pompes Funeraires Generales et autorise M. le Maire a signer l'avenant a intervenir. Il en resultera une reduction de l'incidence des hausses au benefice des familles.

Le Conseil decide de porter a 8 NF au lieu de 6.50, la vacation des porteurs des Pompes Funeraires. Ces frais sont a la charge des familles.

Le Conseil decide d'abandonner son droit en preemption en faveur de la Sté Foncière de la R.P. en vue de la cession par M. Chevalier d'un terrain situe a Orsay, chemin rural no 15 au hameau Les Ulys, conformément a l'arrêté Ministériel du 30/11/1960.

M. le Maire presente le dossier d'enquete d'utilite publique sur le projet d'acquisition de terrains compris dans la Z.U.P. Bourges - Orsay, et se trouvant entre le Bd Dubreuil - prolonge et la ligne de Chemin de fer.

Des observations ont été faites par les propriétaires des pavillons d'habitation situés dans cette zone. Le Conseil est d'avis de demander que ces pavillons soient maintenus dans leur état actuel.

Il demande également avec insistance que la Gare d'ORSAY - Ville soit maintenue a son emplacement actuel.

M. le Maire expose qu'il s'est rendu avec M. Clement a une reunion fixée par M. M. Lalonde et Le Procureur, adjoints au Haut-Commissariat a la Construction, en compagnie des adjoints au Maire de Bourges-sur-Yvette. A la suite des pourparlers, il semble qu'un accord pourrait avoir lieu sur la constitution d'une Société d'Economie mixte entre les Communes de Bourges et Orsay, le département et la Caisse des Dépôts, dont l'objet serait seulement limité aux Etudes d'urbanisme et d'équipement ainsi qu'au programme financier s'y rapportant. Elle serait créée sous forme de Société Anonyme et pourrait après ces études être transformée en Société de construction et d'aménagement. Le Conseil Municipal de Bourges-sur-Yvette, en décidera après l'élection du nouveau Maire et sa quinzième de jours.

M. le Maire a profité de cette reunion pour demander une fois de plus la retrocession rapide a la Commune du terrain nécessaire a la construction en priorité, d'H.L.M. destinés a la Ville d'Orsay. M. le Procureur a promis d'intervenir aupres de la Caisse des Dépôts et Consignations dans ce sens. Les propositions écrites et un projet de statuts de ladite société doivent être présentés aux deux Conseils Municipaux intéressés. Il sera demandé avant toute signature que la Sté Foncière de la Région Parisienne retrocede a la Ville d'Orsay les terrains nécessaires a la construction des H.L.M. dont elle desire la réalisation prochaine, comme indiqué ci-dessus.

Boulevard de Mondétour Assainissement

Par lettre du 17/1/62, le Directeur de l'A.S.A. Mondétour-Campo-

Reunion du 19 fevrier 1962-

... demande si la Commune est disposee a faire realiser les travaux d'assainissement du Bd de Mondetour en coordination avec la terminaison des egouts du lotissement. Le Conseil Municipal donne son accord et decide de demander a M. l'Ingénieur des T.P.E. d'affecter la depense sur la 2^{me} tranche de l'assainissement general de la Commune.

Emprunt pour assainissement

Le Conseil decide de realiser aupres de la Caisse des Depots et Consignations, un emprunt de 500 000 NF pour financer les travaux d'assainissement (2^{me} tranche) et s'engage a assurer les annuites necessaires a l'amortissement de cet emprunt au budget de la Commune, au taux de 5,25%, ce qui represente une annuite de 33.458,47 NF pendant 30 ans, cet emprunt etant bonifie par le F.N.A.T.

Vocations des architectes

M. le Maire expose que M. M. Lesage et Hubert, demandent le paiement de vocations pour diverses affaires ainsi que des honoraires pour l'avant-projet des travaux du stade. Le Conseil decide de regler les vocations, mais renvoie a l'etude de la Commission des Finances la question des honoraires pour le stade, suivant les conventions intervenues entre les Architectes, les Ponts et Chaussées et la Commune.

Commission auxiliaire de securite

Le Conseil decide de regler a l'architecte les vocations qu'il demande pour les reunions de la Commission Auxiliaire de securite, a raison de 16 NF par vocation, art. 615.

Reception le 22 Mars 1962
Vocations horaires des Sapeurs pompiers

Le Conseil vote le taux maximum des vocations horaires a allouer aux sapeurs pompiers volontaires, avec effet du 1/1/62, suivant arrete interministeriel du 12/12/61 : Sous-Officier : 3,75 - Caporaux : 3,25 - Sapeurs : 2,50 - article 615 du budget.

Revision du classement judiciaire de certains emplois communaux

Le Conseil decide a l'unanimité l'application au personnel communal des mesures prises par l'arrete ministeriel du 13/12/61 portant revision du classement judiciaire de certains emplois communaux a compter du 1^{er} juillet 1961.

Reception le 26 Mars 1962
Marche couvert

M. le Maire presente le devis etabli par l'entreprise Wanson pour modification de la toiture du marche couvert. Cette depense etant tres onereuse, le Conseil est d'avis de demander a l'entreprise chargée des travaux de peinture, de rechercher un procede de remise en etat plus economique.

Societe immobiliere de construction

M. le Maire expose que le Gerant de la Soc. Immobiliere de construction sollicite l'autorisation de construire des petits immeubles dans un terrain situe rue Andre Maginot.

Le Conseil est d'avis de n'accorder que la construction de pavillons dans les limites d'occupation fixes par le Commissariat a la Construction

Fixe a 700 NF par logement, la somme a verser a la Commune, comme participation du constructeur aux depenses d'equipements publics correspondant aux

Reception le 27 Mars 1962

Besoins des constructions.

Amenagement du stade -

M. Tissot pose une question au sujet de la déclivité du plateau de football. Des explications données par M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées responsable des travaux, M. le Maire et M. Clément, il résulte que cette déclivité est conforme aux normes maxima (1% par mètre) et sont admises par le Président du C.A.O. La fédération pourrait être consultée à ce sujet.

Moniteur de Gymnastique -

rapport le 14 Mars 1962

Suivant rapport de M. Buffet, le Conseil décide d'allouer à deux moniteurs d'éducation physique agréés, la rétribution de # heures par semaine chacun, à raison de 10 NF de l'heure - article 615 -

Marché de Mondétour -

M. Lucas rend compte des démarches qui lui ont été confiées en ce qui concerne la construction du marché de Mondétour.

M. l'Ingénieur des T.P.E. propose d'aménager une allée circulaire autour de l'aire du marché pour faciliter le déchargement des marchandises, d'élargir l'angle de la rue des Taquerettes et d'entourer ce marché par un petit muret. Le marché couvert se ferait parallèlement au jardin actuel et en revenant jusqu'au château d'eau, avec une allée transversale qui compléterait cet espace couvert.

Classes de neige -

M. Clément rend compte du bilan de la classe de neige qui se résume ainsi :- dépenses

	17.496.15
- participations des parents	9.004.81
- Contribution communale	8.491.34

La dépense de 17.496.15 NF comprend un équipement de 3.012.20 NF qui a été utilisé par les enfants à Megève et un équipement complémentaire de 2.533.50 NF pour les futures classes de neige.

M. Clément a reçu des lettres de félicitations de plusieurs parents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h.30.

Elections de La Rosière

Séance du 11 Mars 1962

Le onze mars mil neuf cent soixante deux, onze heures trente, Le Conseil Municipal et les Notables se sont réunis à la Mairie d'Orsay, en vue de procéder à l'élection de la Rosière pour 1962

Etaient présents: M. M. Simon, Clement, Bouquet, Buffet, Carrot, Dupré-Watther, Bernard, Rouh, Ziane

Et les Notables invités: M. M. le curé, Carillet, Taki, Bobelkart, Colin,

Monsieur le Maire donne lecture de l'article 6 du testament de Monsieur Archangé, relatif à l'élection de la Rosière et de la liste des candidatures comprenant: Melle Hebert Jeannine, 32 avenue des Platanes à Orsay née le 17 Janvier 1914 à Versailles - le père est employé au Ministère de l'Intérieur, famille de 8 enfants dont Melle Hebert est l'aînée - Elle travaille dans une Société de Transports. La famille est domiciliée à Orsay, depuis onze ans -

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants =

Nombre de votant - 15

a obtenu Melle Hebert = 9 voix, 6 bulletins blancs

Melle Hebert ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée Rosière pour 1962.

Le couronnement aura lieu le 13 Mai

Pour copie conforme L. Maire

~~Jeune~~
~~Quinipotte~~
~~Simon~~
~~M. Watther~~
~~B. Ziane~~
~~Carrot~~
~~Bobelkart~~
~~Buffet~~
~~M. Rouh~~
~~M. Bernard~~
~~M. Colin~~
~~M. Carillet~~
~~M. Taki~~

Du 10 Mars 1962 -

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour le 16 Mars 1962 à 21 heures, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour. Le Maire

Séance du 16 Mars 1962 à 21 heures

Étaient présents: M. Pinon, Maire, Clément, Liot, Buffet, adjoints, Lauriat, Thévenon, Pland, Ziane, Rouh Lucas, Fal, Foisy, Wathier, Dupré, M^{me} Boismont. Procurations de M^l Briquet à M^r Rouh, de M^l Girard à M^r Wathier, de M^r Bernard à M^{me} Boismont.

Absents: M. M. Chauvez - Gabet - Ehinger.

Aides familiales

Le conseil choisit comme secrétaire M. Thévenon. Le P.V. de la précédente réunion est adopté.
Le conseil prend acte de la lettre de M^{me} la Présidente de l'Association familiale d'Orsaef concernant le fonctionnement du service des aides familiales, subventionné par la municipalité et de la demande de réservation éventuelle de logements H.L.M. car le manque de logement rend difficile le recrutement des employés.

M. Jean de Beauregard

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du 21-2-62, répondant à la demande de la Municipalité de reporter la largeur d'élargissement de l'avenue St Jean de Beauregard du côté de l'ancienne ligne de chemin de fer. La délibération du 15-12-61 est transmise à M. le Ministre des transports.

Opération n° 8

Le Conseil prend acte du maintien de l'avis défavorable donné par la Direction départementale du Ministère de la Construction, en ce qui concerne la suppression de l'opération n° 8 prévue au plan d'aménagement communal en cours de révision.

Demande de Construction de Collectifs

M. le Maire présente la demande de M. Joel Polpre, pour la construction de collectifs B. Dubreuil. Le Conseil considérant la position prise antérieurement, est d'avis de n'accorder que l'autorisation de construire des puits.

Crèche Municipale

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Rouh relatant les démarches qu'il a faites pour l'acquisition de lits neufs pour la crèche municipale. Le conseil décide l'achat de 20 lits représentant une dépense de 3.521 NF. Crédit à prendre à l'article 633.

Consultation des Nourrissons

Le Conseil décide le reversement au D^r Lameurille, des honoraires du 2^{ème} trimestre 1961, le montant à 60 NF pour la consultation des nourrissons. Crédit à prendre à l'article 615.

Raccordement des Immeubles aux Réseaux d'égouts

Le Conseil vote la délibération soumise par le syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette, relativement au raccordement des immeubles aux réseaux d'égouts. La participation des propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout d'usage usées est la suivante:

approuvé le 10.4.62

- du 1^{er} au 20^{ème} logement, par logement 550 NF
- du 21^{ème} au 100^{ème} - - 500 NF
- du 101^{ème} au 500^{ème} - - 150 NF
- au delà du 500^{ème} - - 100 NF

avec diminution éventuelle à débattre pour les groupes très importants.

Résidence d'Orsaef Rapport de M^r Briquet

Après étude d'une question écrite posée le 5 Janvier par le Conseil de surveillance de la S.C.I.R.O. M. M. Chauvez et Briquet ont déposé un rapport duquel le Conseil Municipal, après discussion, dégage les décisions suivantes: - l'offre de concours fixée par l'arrêté préfectoral autorisant la construction est maintenue, mais la suppression des frais de mise en recouvrement sera demandée au Percepteur.

approuvé le 6.6.62

- les travaux supplémentaires d'égouts exécutés sur la voirie communale par les constructeurs de la Résidence sont laissés intégralement à la charge de la S.C.I.R.O.

- Une participation communale forfaitaire de 7.000 NF est accordée à la S.C.I.R.O. pour frais annexes de voies d'accès, déplacement de clôtures et talutages.

En conséquence, le solde débiteur dû par la S.C.I.R.O. à la Commune est fixé à 28.000 NF.

Radiodiffusion

Par lettre du 13-3-62, les services de la réception de la Radiodiffusion font connaître qu'une amélioration

Séance du 16 Mars 1962

des conditions actuelles de la lettre en télévision de la Vallée de Chevreuse, ne peut être envisagé dans l'immédiat, mais que des études se poursuivent de façon à ce que les installations du ou, des récepteurs puissent être réalisés dès que le matériel sera disponible.

Centre de P.M.I

Par lettre du 13-3-62, M. le Directeur Départemental de la Santé indique que le projet de construction du centre municipal de P.M.I recueille l'agrément de M. le Ministre de la Population. Toutefois, les travaux prévus ne peuvent recevoir aucun commencement d'exécution avant la notification de la promesse de subvention ministérielle.

Marché de Mondétour

Par lettre du 8.3.62, M. l'Ingénieur des T.P.E indique que la dépense à prévoir pour l'aménagement du sol et des abords du marché est de l'ordre de 100.000 NF en raison de la construction d'un muret de fontaine et de l'établissement d'un parking en bordure de la rue des Paquerettes et des différents accessoires nécessaires à la collecte et à l'évacuation des eaux pluviales recueillies sur les toitures. Le conseil accepte ces travaux et décide que le financement sera fait de la façon suivante:

- prévu au budget supplémentaire de 1961 78.000 NF
- complément sur l'entretien des rues de 1962 22.000 NF

Programme des Goudronnages 1962

Le Conseil accepte le programme des goudronnages soumis par M. l'Ingénieur des T.P.E pour 1962 - pour une longueur de 1.300 m et une superficie de 5.115 m².

Budget Primitif de 1962

Le conseil vote à l'unanimité le budget primitif de 1962 présenté par M. le Maire et la Commission des Finances et se montant à 1.896.988 NF - avec 11.000 centimes extraordinaires.

Cantine scolaire du Guichet

M. le Maire expose que les subventions de l'état n'ont pu être obtenues cette année pour la construction de la cantine scolaire du Guichet, mais qu'il a reçu une demande de l'association des parents d'élèves pour la création d'un service de cantine. Les différents moyens envisagés se sont montrés inacceptables. La Commission des finances a proposé de faire un essai en conduisant les rationnaires à la cantine de Mondétour. Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité. M. Robinet sera pressenti pour effectuer ce transport par car.

Déviations de la R.N. 116

Sur proposition de M. Dupré, le Conseil décide de solliciter l'intervention de M. le Préfet afin que les travaux de déviation de la R.N. 116 soient entrepris dans le plus bref délai, en raison du danger présenté pour la circulation, par l'afflux à la gare du Guichet de 11.000 étudiants environ fréquentant la Faculté des sciences et de l'augmentation du trafic automobile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Pour copie conforme. le Maire

M. le Maire: [Signature]

 M. le Préfet: [Signature]

 M. le Directeur Départemental de la Santé: [Signature]

 M. l'Ingénieur des T.P.E: [Signature]

 M. le Maire: [Signature]

 M. Dupré: [Signature]

 M. Robinet: [Signature]

 M. Briquer: [Signature]

 M. [Signature]

 M. [Signature]

Du 14 mai 1962

Convocation du Conseil municipal à la Mairie pour le Lundi 21 mai 1962 à 21 h. à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Le Maire

Séance du 21 Mai 1962

Le vingt et un mai mil neuf cent soixante deux, vingt et une heures, le Conseil s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pinon, Maire.

Étaient présents: M. Pinon, Maire, Clément, Tissot, Briquet, Buffet, adjoints, Lauriat, Thévenon, Bernard, Chaubiz, Ziane, Girard, Ehinger, Bouch, Lucas, Foll, Watlier, Dupré - Tronquation de Mme Betmont à M. Bernard - Absents: M. H. Foisy, Bland, Gabot.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Thévenon, le P.V. de la précédente réunion est adopté.

Bail Cessens -

M. le Maire expose qu'un bail était intervenu entre M. Charles Cessens, décédé, pour une parcelle de terre située dans la propriété communale de la Prairie des Fles. Ce bail est expiré depuis le 15/4/61. Le Conseil décide que cette location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation avec préavis d'un an, moyennant un loyer annuel de 3 quintaux de blé, avec effet du 15 avril 1962, à M. Jean Marie Cessens, frère et héritier de M. Charles Cessens. La période du 15.4.61 au 15.4.62 sera réglée sur la base de 2 quintaux.

approuvé le 25.5.62

Cantine scolaire des enfants du Guichet -

approuvé le 14.6.62 et 9.7.62

M. le Maire expose que la Commission des Finances avait envisagé de faire un essai de transport des enfants de l'école du Guichet à la cantine scolaire de Mondétour. Ce service a commencé le 17 Mai. Le Conseil accepte le devis de l'Entreprise Robinet se montant à 25 NF par jour pour un car de 55 places et décide que la personne qui accompagne les enfants dans le car et aide au service de la cantine sera rétribué sur le budget communal.

Logements et cantine scolaire du Guichet -

Le Conseil, considérant que le recrutement du personnel enseignant est difficile lorsque des logements ne peuvent pas être mis à sa disposition et considérant par ailleurs que la Commune supporte des frais élevés pour transporter les enfants de l'école du Guichet à la Cantine scolaire de Mondétour. Demande à M. le Préfet de bien vouloir intervenir à nouveau afin que les subventions de l'État

Séance du 21 Mai 1962.

et du Département soient alloués à la Commune en 1962 pour la construction de logements et d'une cantine scolaire, annexes indispensables au bon fonctionnement de l'enseignement du premier degré, implanté récemment dans le quartier du Guichet-Pont de Pierre.

Bourse Départementale.

Le Conseil décide d'allouer une bourse exceptionnelle à l'enfant Le Binignat Michelle, afin de lui permettre d'obtenir une bourse départementale de demi-pension. Cette bourse sera de 20% du montant de la bourse départementale.

Gendarmerie.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Toleghani et de la motion qui l'accompagnait au sujet d'un mitraillage de la gendarmerie qui a eu lieu le 27 avril ainsi que de la lettre qu'il a adressée à M. le Préfet pour lui demander de faire connaître le résultat de l'enquête à laquelle s'est livrée la gendarmerie et la Police sur cet incident. Le Conseil Municipal sera tenu au courant du résultat.

Espaces verts.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet indiquant que les subventions pour espaces verts ne semblent pas s'appliquer aux plantations dans le périmètre scolaire.

Le Conseil décide de confier à la Commission des Travaux l'étude d'un programme d'aménagement d'espaces verts dans le domaine public communal afin de pouvoir solliciter une subvention.

Demande de subvention de la section sportive des laboratoires d'Orsay.

Le Conseil renvoie à la Commission des Finances une demande de subvention des Laboratoires de la Faculté des Sciences. Des renseignements seront demandés sur les buts poursuivis par cette société ainsi que son budget annuel.

Subventions.

Le Conseil vote les subventions suivantes :

- Fondation Fernand Harmel, assistance aux aveugles 20 NF
- Association Valentin Haüy 20 NF
- Comité Départemental contre le Cancer 100 NF

Et rejette une demande de l'Association de Défense contre la pollution de l'air.

Fête Cantonale Scolaire.

La Fête Cantonale des enfants des Ecoles Publiques ayant lieu le 17 juin prochain à Tolaiseau, le conseil décide de prendre en charge, comme chaque année, les frais de transport des élèves des Ecoles d'Orsay. Les Directeurs et Directrices de la Commune pourront soumettre au Conseil Municipal les notes de frais d'autre nature pour lesquels ils solliciteraient une subvention communale.

Rue A. Flemming (ex. rue des Haies).

M. le B. Rouyat a communiqué une lettre que lui a adressée M. Legrand, concernant la poursuite de l'alignement de la rue A. Flemming. Cette question sera étudiée par la Commission des Travaux.

Bassin de natation -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du 3/4/62 indiquant que M. l'Inspecteur d'Académie - service de la jeunesse et des Sports a donné un avis favorable de principe à la réalisation du projet de bassin de natation inscrit pour un montant de 700.000 NF au plan départemental d'équipement scolaire et socio-culturel pour les années 1962-65 et qu'il appartient à la commune de procéder dès à présent aux études nécessaires à l'établissement d'un avant-projet. Le Conseil décide de confier cette étude à M. M. Lesage et Hubert, architectes communaux.

Société d'Économie Mixte

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un exemplaire du projet des statuts de la S.E.M. anonyme d'Économie Mixte pour l'étude du projet d'aménagement de la zone à urbaniser par priorité a été envoyé à chaque Conseiller Municipal, afin de pouvoir l'étudier avant la réunion du Conseil.

Après discussion, le Conseil décide de demander à M. Lalanité et aux délégués de la Commune de Pomes-sur-Yvette de bien vouloir assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le Samedi 26 C.E., afin de mettre au point les questions suivantes :

- possibilité d'augmenter les parts d'actions de la Commune, dans quelles limites et conséquences de cette augmentation.
- attribution des délégués communaux et droits de la commune dans cette opération.
- questions diverses.

Fournitures scolaires -

Le Conseil fixe au jeudi 21 juin à 14 heures, l'adjudication des fournitures scolaires 1962-63 au rabais, suivant les prix de catalogue et désigne M. M. Thévenon et Rouh pour assister M. le Maire à cette adjudication.

Ouverture du marché de Mondétour -

M. le Maire rappelle que la Commune a acquis des terrains pour agrandir la place Guaydier en vue de l'ouverture d'un marché de détail. Les travaux d'aménagement sont en voie de terminaison. Le Conseil décide que l'ouverture aura lieu 5 jours après la réception provisoire des travaux.

Ce marché fonctionnera en régie directe. Le régisseur du Marché d'Orsay-Centre percevra également le prix des places à Mondétour. Les tarifs seront les mêmes que ceux pratiqués au centre, c'est à dire :

- un mètre par terre, sans matériel 0,40 NF
- une voiture en stationnement 0,30 NF

La Commission des marchés est chargée d'étudier une révision générale des tarifs pour l'ensemble des marchés de la Commune. Le règlement sera le même que celui existant pour le Centre.

Le Conseil décide d'allouer à la Secrétaire de Maire l'indemnité prévue par l'arrêté ministériel du 13 décembre 1961 en ce qui concerne le référendum.

Référendum -
approuvé

Séance du 21 Mai 1962.

Programme de la S^{te}
"Logis Transport".

Lecture est donnée d'une lettre du Commissaire à la Construction et à l'Urbanisme pour la Région Parisienne du 5/5/62, indiquant que M. Henry, architecte de la S^{te} "Logis Transport" se serait déclaré d'accord pour que l'implantation du groupe d'H.L.M. envisagé par la Commune soit implantée au nord du C.V.O. n° 3 et donnant l'assurance que tout va être mis en œuvre pour qu'une solution intervienne sur le plan technique dans un très court délai.

Lecture est donnée également d'une lettre de la S^{te} Centrale pour l'équipement du territoire, indiquant que M. N. Prieur et Camelot, architectes ont été chargés d'étudier de projet.

Mobilier scolaire.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec la maison Robustier pour la fourniture du mobilier scolaire nécessaire à l'équipement du groupe VASAY-centre actuellement en construction et dont le devis est de 23.572.75 NF - à prendre sur l'emprunt contracté pour ce groupe.

Le Conseil décide de solliciter une subvention pour l'équipement de ces classes.

Amenagement du stade.
Honoraires des architectes.

Le Conseil décide que la rémunération du Service des Tronts et Chaussées pour les travaux ayant fait l'objet de la Convention sus-indiquée, sera calculée en fonction de l'arrêté du 17/11/58 modifiant l'art. 5 de l'arrêté du 7/8/49, fixant les conditions générales d'intervention des fonctionnaires des Tronts et Chaussées pour le compte des collectivités.

Groupes scolaires.

Le projet de pose de portes métalliques au niveau du groupe scolaire garçons actuellement en construction, est ajourné.

Le programme d'instruction des Ecoles pour 1962 dressé par M. Thévenon, est adopté.

M. Chauvez signale le danger présenté par la non fermeture du portail de l'École Maternelle du Centre - M. le Maire dit qu'une porte est commandée depuis plusieurs mois au serrurier. En attendant le passage sera fermé avec du grillage par les cantonniers.

Sens unique rue de Paris.

M. le Maire rappelle qu'un essai de sens unique rue de Paris a été institué et donne lecture d'une pétition qu'il a reçue de 30 maires de plusieurs commerçants. Le Conseil est unanime à reconnaître que ce sens unique donne satisfaction et a amélioré la circulation dans cette partie de rue.

M. l'Ingénieur des T.P.E. a fait une proposition pour l'aménagement d'une signalisation lumineuse à feu tricolore, carrefour de la Rue de la République. Le Conseil décide de faire faire une étude du projet relative au décalage des signaux.

Eclairage public

La Commission des travaux a assisté à une démonstration des appareils proposés par la S.E.L.F., adjudicataire des travaux d'amélioration de l'éclairage public (matériel de la maison B.B.T.). La commission a retenu un système de lampadaires avec starter incorporé à la lampe (forme cuiller) et une proposition est demandée à la S.E.L.F. L'économie réalisée à l'adjudication devant permettre d'améliorer le système de supports. (forme de fouet).

Construction de studios Bd Dubreuil

Le Conseil adopte le rapport de M. Briquet sur les conditions d'autorisation de construction d'un groupe de studios, 33, Bd Dubreuil. La Direction Départementale du Ministère de la Construction a demandé que soit fixé le montant de la participation du constructeur aux dépenses d'équipements publics correspondant aux besoins des constructions et rendus nécessaires par leur édification.

Après examen la commission des travaux propose qu'une participation de 21.500 NF soit exigée du constructeur, cette somme comprend :

- Les participations prévues par délibération du C.M. du 16/3/62 pour raccordement direct au réseau d'E.U., soit 500 NF x 32 16.000 NF

Il est rappelé que cette participation ne représente qu'une partie de l'économie réalisée par le constructeur sur le coût d'une installation d'une station d'épuration, qui n'a pas été réalisée dans ce cas.

- Le remboursement du branchement particulier d'un regard de visite et de la longueur de canalisation desservant le groupe de studios à l'exclusion des autres immeubles suivant l'estimation des Ponts et Chaussées, le montant de ce second terme de participation sera de 5.500 NF

Le Constructeur sera invité à verser l'ensemble de sa participation, pour moitié avant l'ouverture du chantier de construction de l'immeuble, la seconde dès son achèvement.

Enfin, conformément à la délibération du 16/3/62, un tiers du premier élément de la participation sera reversé au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la Vallée de l'Yvette.

approuvé le 15 Juin 1962

Chemin de la Gouttière

M. Briquet rend compte de l'étude qu'il a faite au sujet d'une demande de division de terrain présentée par M. Allorge, pour un terrain se trouvant à l'angle Est du chemin de la Gouttière et de la rue François Leroux.

Le Conseil décide de demander au lotisseur d'abandonner gratuitement le terrain nécessaire à l'élargissement à 6 mètres du chemin de la Gouttière (rueal n°9) et le remboursement de la moitié de la dépense d'aménagement de ce chemin en viabilité, en bordure du terrain loti.

Le Conseil décide l'admission en non valeur de plusieurs créances concernant le remboursement des fournitures scolaires, sommes irrécouvrables, d'un total de 360 NF.

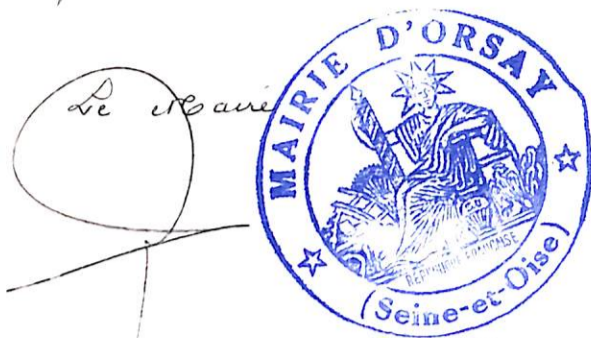
Admissions en non valeur - approuvé le 5.5-62

Copie du jour étant épuisée, la séance est levée à 20 h 30.

BB
B Briquet
Chavez
P. Allorge
M. Briquet
M. Leroux
M. Allorge
M. Briquet
M. Leroux

Le 22 Mai 1962

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie, pour le Samedi 26 Mai 1962 à 22h30 à l'effet d'y délibérer sur la question portée à l'ordre du jour.



Séance du 26 Mai 1962.

Le vingt six mai mil neuf cent soixante deux, vingt deux heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Timon, Maire.

Étaient présents: M. M. Timon, Maire, Clément, Tissot, Briquet, Buffet, adjoints, Lamiot, Chedenon, Bernard, Chauvez, Bland, Ziane, Girard, Chingier, Rouh, Lucas, Fol, Wathin, Dupie, Mme Bietmont. - M. Foisny a donné procuration à M. Tissot. - Absent: M. Gabet.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Chedenon, le P.V. de la précédente réunion est adopté.

Société d'Economie Mixte pour l'Etude du - projet de zone à urbaniser Brunès-orsay.

M. le Maire rappelle qu'un projet de statuts de la S.E.M. d'Etude de la Z.U.P. a été envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal et qu'il a été décidé à la séance du Conseil du 21 Mai, de demander à M. Lalonde, d'assister à une réunion d'information, qui a eu lieu avant l'ouverture de la présente séance.

Le Conseil, après en avoir délibéré

1°) Adopte les conclusions du rapport de M. le Commissaire de la Construction et de l'Urbanisme de la Région Parisienne du 10 Mai 1962 et notamment:

- accepte le principe de la participation de la Ville d'Orsay au capital de la S.E.M. Anonyme d'Economie mixte d'Etudes de Brunès-Orsay.

- fixe à 2.000 NF le montant de cette participation et décide en conséquence la souscription par la Ville d'Orsay de vingt actions de 200 NF de la Société.

- décide d'inscrire à cet effet au budget communal en dépenses extraordinaires la somme de 2.000 NF montant de cette participation,

- approuve, après les modifications apportées aux art. 2, 17, 22 et 24 et suppression de l'article 28, le projet de statuts qui lui a été soumis.

2°) - désigne M. Clément pour représenter la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la Société.

Procède au vote à bulletins secrets pour l'élection des délégués titulaires et suppléants.

Ont obtenu: délégués titulaires: M. Briquet: 19 voix
M. Clément: 14 voix
M. Tissot: 6 voix